



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**  
Service des Procédures Environnementales

Arrêté du **30 DEC. 2021**

---

**PORTANT L'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION PRÉALABLE À LA DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE CUBNEZAIS**

**PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE « GOLFE DE GASCOGNE » FRANCE-ESPAGNE**

---

**La Préfète de la Gironde**

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L103-2 et L103-3, R153-20 et R153-21 ;

**VU** le plan local d'urbanisme communal de la commune de Cubnezais approuvé le 12 mars 2014 ;

**VU** le courrier du 17 décembre 2021 du Président de RTE sollicitant l'organisation d'une concertation préalable relative au projet ci-dessus nommé ;

**VU** les pièces du dossier soumis à la concertation ;

**SUR** la proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture de La Gironde ;

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DUREE ET OBJECTIFS POURSUIVIS**

La concertation intervient dans le cadre du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, par le Golfe de Gascogne, qui consiste à créer une liaison souterraine et sous-marine entre le poste électrique de Cubnezais et le poste électrique de Gatika en Espagne. Ce projet, reconnu d'intérêt commun (PIC), vise à créer une interconnexion entre les deux pays et répondre aux enjeux européens en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

La concertation porte sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communal (PLU) de la commune de Cubnezais dans le cadre de l'implantation de la station de conversion de Cubnezais dont la réalisation n'est pas compatible avec l'actuel règlement du zonage N du PLU.

Cette concertation, qui se déroule du 24 janvier au 9 février 2022 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs, vise à assurer l'information et recueillir les avis et remarques du public sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communal avec le projet de construction d'une station de conversion dans le cadre du projet d'interconnexion électrique « Golfe de Gascogne » entre la France et l'Espagne.

Cité administrative  
2 rue Jules Ferry – BP 90  
33090 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 24 80 80  
[www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

## **ARTICLE 2 : PUBLICITÉ**

Le présent arrêté est affiché pendant un mois à :

- la préfecture de Gironde ;
- la sous-préfecture de Blaye ;
- la communauté de communes de Latitude Nord Gironde ;
- la mairie de Cubnezais.

Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans le Sud Ouest, et publiée au recueil des actes administratifs des services de l'État en Gironde et sur le site de RTE :

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/golfe-de-gascogne#LeprojetGolfedeGascogne>

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE CONCERTATION**

Pendant toute la durée de la consultation, un dossier est mis à disposition du public à la mairie de Cubnezais ainsi qu'au siège de la communauté de communes de Latitude Nord Gironde aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Un dossier en format numérique est mis à disposition du public sur le site des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas/Enquete-publique-Consultation-du-public-2022>

## **ARTICLE 4 : CONSIGNATION ET OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Le public peut déposer ses observations et propositions sur le registre mis à leur disposition en mairie de Cubnezais, au siège de la communauté de communes de Latitude Nord Gironde.

Il peut également les adresser soit par courrier postal à la DDTM de La Gironde – SPE/ DUP et Expropriations – 2, rue Jules Ferry – 33090 BORDEAUX cedex, soit par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe3@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe3@gironde.gouv.fr)

## **ARTICLE 5 : BILAN DE LA CONCERTATION**

Un bilan est dressé à l'issue de la concertation, bilan qui sera joint au dossier soumis à l'enquête publique unique relative au projet d'interconnexion électrique Golfe de Gascogne, qui se tiendra ultérieurement et qui portera notamment sur la mise en compatibilité de la station de conversion de Cubnezais.

## **ARTICLE 6 : EXECUTION**

Le secrétaire général de la préfecture de Gironde, la sous-préfète de l'arrondissement de Blaye, le président du directoire de RTE, le président de la Communauté de communes de Latitude Nord Gironde, le maire de Cubnezais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 30 DEC. 2021

La Préfète,

Pour la préfète,  
La sous-préfète / directrice de cabinet,

Delphine BALSÀ